

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
du concours de conseiller socio-éducatif
session 2009

I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Session	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Présents / Poste	Absentéisme à l'écrit	Convoqués à l'oral	Présents à l'oral	Absentéisme à l'oral	Admis (seuil)
1999	80	115	101	1,26	3,48%	101	99	1,98%	73 (10,14)
2001	100	292	245	2,45	16%	245	239	2,5%	95 (12)
2003	80	395	305	3,81	22,8%	305	294	3,6%	80 (12,64)
2005	80	497	361	4,51	27,36%	361	348	3,6%	80 (12,29)
2007	70	489	381	5,44	22,09%	381	358	6,04%	70 (12,64)
2009	75	534	412	5,50	23%	382	360	5,76%	75 (12,79)

Le nombre de candidats inscrits poursuit sa hausse continue - à l'exception de la session 2007 - depuis dix ans.

Pour la première fois, seuls les candidats non éliminés à l'écrit par une note inférieure à 5,00 ont été convoqués à l'oral, 30 candidats ayant obtenu une note éliminatoire (7.28% des présents).

La proportion de candidats domiciliés hors région Ile-de-France (59,18%) est en nette hausse par rapport à celle observée à la session précédente (53,17% en 2007).

II- PRESENTATION DES RESULTATS

A- L'épreuve écrite de note de synthèse

Les notes vont de 0 à 16,50 (0 à 17,50 en 2007).

Tous les indicateurs font apparaître une **baisse du niveau** :

- la **note moyenne (8,50)** est en baisse par rapport aux sessions précédentes ((8,65 en 2007, 9,04 en 2005, 9,48 en 2003), ce qui constitue une évolution assez préoccupante de ce concours et dont il faudrait peut-être tenir compte dans les formations.

Le nombre de **notes éliminatoires** augmente : 30 en 2009 (7,28% des présents), 21 en 2007 (5,51%), 22 (6%) en 2005 et 16 (5,25%) en 2003.

6 candidats seulement (1,45%) obtiennent 15,00 ou plus (9 candidats en 2007, soit 2,36%, 8 candidats en 2005, soit 2,2 %) ;

131 candidats (31,79%) obtiennent **10,00 ou plus** ; en 2007 129 candidats (33,86%) contre 157 candidats (43,5%) en 2005 et 145 (47,5%) en 2003).

Les ruptures d'anonymat :

Le jury examine 7 copies présentant des signes distinctifs de nature à entraîner leur annulation. Il décide, au vu des décisions prises en la matière par les jurys d'autres sessions ou concours, de ne pas annuler les copies en question. Toutefois, dans la mesure où ces copies ne respectent pas les dispositions du règlement général des concours et contreviennent aux indications données aux candidats tant oralement que par écrit sur les sujets, le jury demande qu'un courrier avertissant les candidats du risque encouru leur soit adressé :

- une copie portant la mention « RSE » dans le timbre
- une copie avec « Paris, le »
- quatre copies portant dans le timbre « Mme Y » ou « Mme X »
- une copie avec en signature « la direction de la direction de la santé »

B- L'épreuve orale de commentaire de texte

Les notes s'échelonnent de 2,00 à 19,50 (1,50 à 20,00 en 2007).

Tous les indicateurs traduisent une **nette hausse du niveau** au regard des sessions précédentes :

- la **note moyenne** atteint **12,34**, alors qu'elle s'établissait en 2007 à 11,50, en 2005 à 11,00, et à 11,80 en 2003.

- le nombre de **notes éliminatoires** par rapport au nombre de présents est en baisse : on compte en effet 9 notes éliminatoires seulement (2,50%), à comparer aux 15 notes éliminatoires en 2007 (4,19%), 25 en 2005 (7,2%) et 14 en 2003 (4,8%).

- le nombre de **notes égales ou supérieures à 10,00** est également en hausse : 260 candidats obtiennent 10 ou plus (72,22%), contre 62,57% en 2007.

Les candidats sont, comme à l'accoutumée, "tirés vers le haut" par l'oral : sur les 100 premiers candidats, par exemple, 87 obtiennent une meilleure note à l'oral qu'à l'écrit.

C- L'épreuve facultative

137 candidats ont subi une épreuve facultative. 88 (64.23%) d'entre eux ont obtenu une note supérieure à 10,00 et ainsi "gagné" de 0,5 à 9,75 points.

Seuil d'admission : Le pourvoi des **75 postes** ouverts au concours place le seuil d'admission à la note de **12,71**.

4 candidats ayant obtenu cette moyenne, dont 1 doit être retenu afin que tous les postes soient pourvus : ces 4 candidats ont tous obtenu la même note d'écrit, et 3 d'entre eux la même note d'oral, le 4^{ème} obtenant la même moyenne que les autres grâce aux points acquis grâce à l'épreuve facultative.

Le jury procède au départage des 3 candidats strictement ex aequo en privilégiant le candidat dont aucune des notes ne s'écarte de plus d'un demi-point du maximum alloué à chacun des items de l'entretien.

Ainsi, le jury déclare 75 candidats admis avec un seuil d'admission fixé à 12,79.

III- LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Les candidats domiciliés hors région Ile-de-France représentaient 59,18% des inscrits : leur proportion au sein des admis n'est que de 56%, soit une légère sous-représentation.

Les candidats déclarant avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT, qui comptaient pour 43,63% des inscrits, représentent 54,67% des admis, ce qui prouve s'il en est besoin toute l'utilité de la formation.

Les candidats de sexe masculin, soit 11,24% des inscrits, sont sur-représentés chez les admis, puisque leur proportion atteint 18,67%.

IV- ANALYSE DES PRESTATIONS DES CANDIDATS

A- L'épreuve écrite de note de synthèse

La commande du sujet était la suivante :

"Vous êtes conseiller socio-éducatif à la Direction de la santé de la commune de X. Le Maire doit rencontrer l'ensemble des acteurs sanitaires du territoire. Dans cette perspective, il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note relative à la place de l'élu local dans la gouvernance des politiques de santé".

Le sujet comprenait 30 pages (9 documents).

Les correcteurs de l'épreuve soulignent, comme souvent dans ce type d'épreuve, que nombreux sont les candidats qui ne parviennent pas à rendre compte de manière suffisamment organisée des informations essentielles du dossier afin d'honorer la commande.

Certaines copies laissent apparaître un grave problème de gestion du temps qui ne permet pas de développer intégralement le plan annoncé. D'autres se focalisent à outrance sur un point particulier du dossier et ne proposent qu'une approche trop partielle du sujet.

B- L'épreuve orale de commentaire de texte suivi d'un entretien

Cette épreuve a été organisée sur la base d'une répartition du temps et des points identique à celle de la session précédente :

I- Commentaire d'un texte court (exposé du candidat)	7 minutes	8 points
Questions / Réponses sur le texte	8 minutes	
II- Connaissances professionnelles	10 minutes	7 points
III- Connaissance de l'environnement territorial	5 minutes	3 points
Motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

Le jury, au terme des épreuves, juge cette répartition pertinente et en préconise la reconduction pour la session à venir.

Une nouvelle fois, le jury exprime son regret que trop de candidats se contentent d'une paraphrase du texte, dont ils rendent compte de manière linéaire sans réelle plus value.

Le jury souligne également que trop de candidats encore méconnaissent l'environnement territorial dans lequel ils exercent pourtant.

IV- L'ORGANISATION DES EPREUVES

Le calendrier des épreuves a été conçu sur la base des préconisations du jury de la session 2007, les épreuves orales étant organisées après correction de l'épreuve écrite et décision du jury de ne convoquer à l'épreuve orale que les candidats non éliminés par celle-ci. Ce mode opérationnel a permis d'éviter de convoquer inutilement à l'oral 30 candidats.

Dans l'attente d'une modification réglementaire introduisant une phase d'admissibilité vivement souhaitable, le jury juge cette organisation pertinente et propose qu'elle soit à nouveau reconduite si nécessaire.

Pour la première fois, les candidats ont été systématiquement informés, au moyen de leur convocation, de la durée de l'exposé attendu en début d'épreuve, pratique qui mérite d'être pérennisée.

Le jury souligne enfin que la convocation de 10 candidats par jour pour ce type d'épreuve devrait constituer un maximum à ne pas dépasser.

Fait à Pantin, le 16 décembre 2009

Le Président du jury

Claude GASCARD
Adjoint au maire de Champigny-sur-Marne (94)